

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mars 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Michel KLISZ, Michel GOÑY, Pierre SORHAITS,  
Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE (arrivée à 19h30).

~~~~~

Absentes excusées : Mmes Emmanuelle DALLET (procuration à Mme Marie-Dominique GAY), Brigitte ETCHEVERRY (procuration à Mme Dominique GALLOT), Mme Annie UHALDEBORDE (procuration à Mme Chantal BONZON), Mme Dominique VIGIER (procuration à M. Pierre SORHAITS), M. Philippe BIGOTEAU.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h00.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2017**

**Adopté à l'unanimité**

### **ORDRE DU JOUR :**

---

➤ **INTERCOMMUNALITE :**

1. Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- M. Claude YAOUANC, représentant titulaire → ***nommé à l'unanimité***
- M. Paul BAUDRY, représentant suppléant → ***nommé à l'unanimité***

2. Prise de compétence par la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière de politique linguistique en faveur de la langue basque et de la culture basque :

**Adopté à l'unanimité**

➤ **DIVERS :**

3. Demande d'honorariat du Docteur Georges Pénaud, ancien Maire :

**Adopté à l'unanimité**

~~~~~

➤ **FINANCES :**

4. Comptes de gestion 2016 :

- |     |                                                            |   |                                    |
|-----|------------------------------------------------------------|---|------------------------------------|
| 4.1 | Approbation du compte de gestion 2016 – Budget général     | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 4.2 | Approbation du compte de gestion - BA Lotissement du Golf  | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 4.3 | Approbation du compte de gestion – BA Lotissement Ur Geldi | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 4.4 | Approbation du compte de gestion – BA Lotissement Igeldia  | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 4.5 | Approbation du compte de gestion – BA Cimetière            | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 4.6 | Approbation du compte de gestion – BA CLSH                 | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |

~~~~~

- 5- Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs :

**M. Claude YAOUANC est élu Président de séance à l'unanimité.**

Monsieur Le Maire quitte la salle le temps du vote des comptes administratifs.

~~~~~

6. Comptes administratifs 2016 :

- |     |                                                        |   |                                    |
|-----|--------------------------------------------------------|---|------------------------------------|
| 6.1 | Approbation du compte administratif – budget général   | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 6.2 | Approbation du compte administratif – BA Lot. du Golf  | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 6.3 | Approbation du compte administratif – BA Lot. Ur Geldi | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 6.4 | Approbation du compte administratif – BA Lot. Igeldia  | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 6.5 | Approbation du compte administratif – BA cimetière     | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |
| 6.6 | Approbation du compte administratif – BA CLSH          | → | <b><i>adopté à l'unanimité</i></b> |

~~~~~

7. Affectation des résultats de l'exercice 2016 – BA Lot. du Golf → ***adopté à l'unanimité***

~~~~~

Arrivée de Mme Sophie DELETTRE à 19h30.

~~~~~

8. Fixation des taux des impôts locaux → ***adopté à l'unanimité***

~~~~~

Monsieur Le Maire fait lecture de la note de présentation du budget 2017, qui a été distribuée aux conseillers au début de la séance, avant de procéder au vote du budget.

9. Budget primitif 2017 : Le vote des différents budgets se fait au niveau de la section et du chapitre.

9.1 Vote du budget primitif 2017 – budget général :

- Section de fonctionnement :

- Recettes :  
Votes : 18  
Pour : 18

***adopté à l'unanimité***

- Dépenses  
Votes : 18  
Pour : 17  
Abstention : 1 (M. Goñy)

*M. Goñy s'abstient car il découvre le budget en séance n'ayant pas reçu les documents, il n'a donc pas pu les analyser.*

*M. Bassier confirme que les documents ont été envoyés en dématérialisé le jeudi 30 mars 2017 à tout le monde ce que les conseillers présents confirment. Monsieur le Maire rappelle à M. Goñy qu'il n'avait pas pu envoyer sa question dans les délais, car il lui avait dit, avoir rencontré des problèmes informatiques, il lui semble donc que la non-réception des délibérations était due au même problème.*

***adopté à la majorité***

- Section d'investissement :

- Recettes :  
Votes : 18  
Pour : 15  
Abstentions : 3 (M. Goñy, P. Sorhais, D. Vigier)

***adopté à la majorité***

- Dépenses  
Votes : 18  
Pour : 15  
Abstentions : 3 (M. Goñy, P. Sorhais, D. Vigier)

***adopté à la majorité***

9.2 Vote du budget primitif 2017 - BA Cimetière :

Section de fonctionnement → ***adopté à l'unanimité***

Section d'investissement → ***adopté à l'unanimité***

9.3 Vote du budget primitif 2017 – BA CLSH :

Section de fonctionnement → ***adopté à l'unanimité***

9.4 Vote du budget primitif – BA Lotissement du Golf :

Section de fonctionnement → ***adopté à l'unanimité***

Section d'investissement → ***adopté à l'unanimité***

9.5 Vote du budget primitif – BA Lotissement Ur Geldi :

Section de fonctionnement → ***adopté à l'unanimité***

Section d'investissement → ***adopté à l'unanimité***

9.6 Vote du budget primitif – BA Lotissement Igeldia :

- Section de fonctionnement → Pour : 15  
Contre : 3 (M. Goñy, P. Sorhaits, D. Vigier)  
*Adopté à la majorité*
- Section d'investissement → Pour : 15  
Contre : 3 (M. Goñy, P. Sorhaits, D. Vigier)  
*Adopté à la majorité*

10. Vote de la subvention versée à l'Association pour la cantine Scolaire :

*Adopté à l'unanimité*

**III- QUESTIONS DE L'OPPOSITION :**

1) **Question de M. Pierre SORHAITS :**

La déchèterie SAS ETCHEVERRY-MINDURRY : centre de tri ou décharge ?

Enregistrée sous le n°2016/341, cette installation classée construite sur une chape de 600m<sup>2</sup> vise à trier des déchets non-dangereux.

Que pense la majorité de la méthode de tri assurée par une vieille pelle mécanique à quelques mètres du local des jeunes et des chasseurs flambant neuf ?

**Réponse de Monsieur Le Maire :**

Nous nous sommes rapprochés de la société Etcheverry.

Nous leur avons demandé de nous transmettre le calendrier de finition du local.

L'entreprise aura pour activité sur le site de Bassussarry : le tri et le transit de déchets non- dangereux dénommés DIB et d'inertes de type gravats en provenance du BTP (chantiers), des artisans, des collectivités, des commerçants et des particuliers.

La réception de ces déchets sera réalisée sous abri, dans un bâtiment édifié spécifiquement pour cette activité.

Les déchets concernés par la question, ont été évacués à priori après avoir été triés.

M. Goñy précise qu'effectivement ils ont été retirés, cependant ils n'ont pas été bien loin, ils ont été déposés à côté, en citant l'endroit.

Monsieur Le Maire lui demande si cette information est fondée et s'il peut s'appuyer dessus pour intervenir auprès de l'entreprise. M. Goñy lui répond qu'il ne peut assurer son propos car il n'est pas allé vérifier. M. Goñy lui parle du comportement des entreprises de retraitement qui parfois sont peu scrupuleuses. Monsieur le Maire retient son propos et se rapprochera de l'entreprise concernée et des services compétents de la C.A.P.B.

2) **Question de Mme Dominique VIGIER :**

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le parking jouxtant l'église a vu le jour pour répondre à la demande d'agrandissement des locaux de notre épicier, et des kinés du centre bourg.

Suite aux interrogations soulevées par l'opposition sur le sujet, vous aviez annoncé l'annulation de ce projet de construction si les personnes qui en sont à l'origine ne pouvaient le concrétiser. Or cette hypothèse se confirme, pour des problèmes de financement.

Je note au passage que, bien que faisant partie de la commission d'urbanisme et du COPIL centre bourg, j'ai eu cette information par un de mes colistiers.

Vu ce nouvel élément, la majorité compte-t-elle donner une suite à ce projet de construction ?

Dans le cas d'un abandon, est-il toujours justifié d'engager des frais pour,  
- d'une part la construction d'un nouveau parking dans le champ de maïs jouxtant ce projet, afin de remplacer le parking existant qui devait disparaître du fait du nouveau bâtiment,

- d'autre part créer un parking « provisoire » au rond-point sous la mairie, le temps de tous ces travaux, ces deux parkings devenant inutiles si l'actuel ne disparaît plus ?

Dans le cas d'un maintien de la décision de construire ce bâtiment, qui le financerait, et pour quelle activité ?

Vous conviendrez qu'il serait mal venu de mettre en place un concurrent au commerce déjà existant au village.

### **Réponse de Monsieur Le Maire :**

« Tout d'abord je tiens à rappeler que le bâtiment dont parle Mme Vigier, n'est pas arrivé suite à la demande de notre épicier et de notre kiné. L'étude du centre bourg menée il y a 5 ans avait clairement démontré tout l'intérêt structurant de ce bâtiment pour notre bourg.

Frédéric Albagnac, qui me demandait depuis des années un agrandissement, s'est donc intéressé immédiatement à ce bâtiment. Ensuite le kiné Jean-Baptiste s'est joint à lui.

Oui j'avais dit que s'ils ne suivaient pas le projet, ce dernier serait renvoyé... car je voulais protéger nos commerçants. Je me suis rendu compte néanmoins au fur et à mesure de nos rencontres et notamment de la dernière que « les dés étaient pipés ».

Effectivement, à la dernière réunion j'ai appris que :

- Codis qui participait aux réunions, n'était là que pour apporter éventuellement des conseils à Frédéric, mais pas pour l'aider dans l'investissement, contrairement à la réponse qui m'avait été apportée à la deuxième réunion m'étonnant de la présence de Codis : « nous sommes là en partenaire »...

- Le kiné avait envisagé de porter seul son projet d'acquisition, contrairement aux premières réunions où Jean-Baptiste associait les 8 ou 10 partenaires (médecins, kinés, etc...) et où on me laissait entendre que c'était un projet de groupe, ce qui n'était plus le cas à la dernière réunion, ce que je respecte mais qui malheureusement ne lui offrait plus les mêmes possibilités financières.

- Fred, qui avait des possibilités financières qui avaient fortement diminué (compte tenu des événements intervenus dans sa vie privée), j'ai compris que le projet n'allait pas aboutir car tout simplement, pour diverses raisons, nous n'étions plus sur les mêmes données.

J'avoue que j'ai été déçu de constater cette situation, et que pour clôturer cette réunion j'ai dit que je verrai avec le conseil municipal, mais que personnellement je considérais que le projet était renvoyé. Il faudra néanmoins trouver des solutions pour enlever les bouteilles de gaz et les containers de l'endroit où ils se trouvent. La réunion levée, Frédéric est revenu me voir en suivant pour me dire qu'il avait besoin néanmoins de s'agrandir.

Nous avons débattu en réunion des maires adjoints et du groupe majoritaire de ce sujet : chacun comprenait que l'on puisse protéger nos commerçants, mais qu'il ne fallait pas perdre de vue que c'était le devenir de Bassussarry que l'on devait défendre, et que ce projet essentiel pour l'aménagement de notre place devait continuer, ce qui a été acté sur le principe.

J'ai rencontré Fred pour l'informer, c'est là qu'il m'a appris avoir acheté le fonds de commerce d'Arcangues, que sa vie avait beaucoup changé, et qu'il comprendrait totalement que la commune veuille continuer dans ce projet. Il reconnaissait que la commune avait fait ce qu'il fallait, et qu'il allait continuer à s'intéresser au projet. Bien évidemment je serai ravi de voir Fred dans ces nouveaux locaux car en maintenant le local actuel, qu'il est nécessaire d'agrandir (ce qui aurait des conséquences dommageables pour l'aménagement de la place) c'est la société Codis que nous protégeons et non pas Fred.

J'ai également rencontré Jean-Baptiste, qui m'a dit qu'il s'était planté en voulant porter seul ce projet, et que malheureusement depuis, les relations avec ses collègues se sont détériorées.

Entre-temps, l'entreprise Mindurry (qui avait accompagné, avec l'entreprise Duhalde, Fred et J.B), est intervenue pour nous dire qu'elle était convaincue par ce projet et qu'elle était prête à le porter financièrement.

Nous leur avons demandé de continuer, tout en leur précisant qu'un cahier des charges, stipulant que le rez-de-chaussée sera réservé aux commerces, et l'étage aux services, leur sera imposé : ils ont intégré cette contrainte.

Nous devons prochainement faire un point avec l'entreprise Mindurry, mais j'ai appris qu'une partie de l'équipe médicale qui accompagnait J.B s'est rapprochée de cette dernière comme la société Codis d'ailleurs, comme quoi nous avons bien fait.

Je vous tiendrai informé de la suite mais de toute évidence ce projet doit aller au bout.

3) **Question de M. Michel GOÑY :**

La commune de Bassussarry dispose de terrains communaux proches du bourg, non loin d'Errecartia.

Pourquoi donc la majorité municipale souhaite-t-elle densifier à hauteur de la Redoute (lotissement Igeldia) alors que la loi SRU et la DDTM préconisent de densifier au plus proche du bourg ?

De plus notre premier Magistrat s'était engagé à l'époque à ne pas construire le moindre immeuble sur le lointain terrain pressenti de la Redoute.

**Réponse de Monsieur Le Maire :**

Ce projet a été plusieurs fois abordé en conseil.... sans parler des réunions de la commission à ce sujet.

Ce terrain a toujours eu une vocation sociale, depuis qu'il a été rendu constructible.

Première phase : des terrains de 700 à 900m<sup>2</sup> vendus pour l'équivalent aujourd'hui de 70.000€ en début 2003....

Un classement au PLU de 2007, en vigueur aujourd'hui qui privilégie le logement pour tous : c'est-à-dire social.

Le Maire pose la question à M. Goñy « si justement c'est le fait d'avoir ces logements à proximité de chez lui qui le gêne ».

M. Goñy répond qu'il a constaté aux travers du budget présenté que la commune investit en vendant le foncier et se demande s'il ne serait pas temps d'arrêter de vendre des terrains pour préserver des ressources financières pour l'avenir.

Monsieur Le Maire lui répond que :

- dès qu'il est arrivé aux commandes de la mairie il a rencontré des propriétaires fonciers et ainsi, c'est plus de 12 hectares qui ont été achetés à des prix très intéressants justement, pour prévoir l'avenir : comme le terrain de la ZAC du Golf ou 2 hectares avaient été négociés pour l'euro symbolique et qui rapportent aujourd'hui 160.000€ par an et cela jusqu'en 2026. Que des terrains comme Louberry avec environ 4 hectares sont nus de construction.

- Bassussarry sera bien doté en matière d'équipements et d'infrastructures, que ce soit pour l'accueil de nos habitants ou la sécurité et que justement, c'est cela, prévoir l'avenir.

M. Goñy ne comprend pas pourquoi ces immeubles sont implantés sur la partie haute du terrain alors qu'à Ur Geldi et ailleurs ils sont sur les parties basses.

M. Le Maire lui répond qu'à Ur-Geldi, certains sont implantés sur des terrains plus hauts que les maisons individuelles, et que d'une manière générale, une construction s'adapte au terrain avant tout et non le terrain à la construction.

Il précise à M. Sorhais que, suite à leur entretien et plus particulièrement sur la rencontre que M. Sorhais avait eu avec le maître d'œuvre M. Labat, il a fait appeler M. Labat. Ce dernier a confirmé que certes, les bâtiments dits sociaux auraient pu être mis ailleurs mais que cela aurait été à l'encontre de l'optimisation générale et de la cohérence du projet compte-tenu du terrain, et que cet emplacement était le plus opportun, d'où le pourquoi de leur position.

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'immeubles hauts, il s'agit de grosses maisons labourdines en R+1 sur sous-sol, comme de très nombreuses maisons individuelles de la commune.

M. Lahorgue ajoute que ces constructions, ont été prévues par le maître d'œuvre en contre bas de l'existant pour en minimiser l'impact.

A quoi, Monsieur le Maire ajoute que, la construction de maisons individuelles à cet emplacement n'aurait peut-être pas garantie la levée des inquiétudes de M. Goñy.

Monsieur le Maire informe que le Permis de Construire a été déposé par l'Office 64 de l'habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.

Fait à Bassussarry, le 11 avril 2017.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



A red circular official stamp of the Municipality of Bassussarry, France. The stamp contains the text "MAIRIE DE BASSUSSARRY", "R.F.", and "64200". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

